

de pratiquer la ségrégation d'après les revenus.

Sixièmement, il faudrait insister particulièrement sur la nécessité de fournir des habitations convenables pour les personnes âgées. Il faudrait surtout prévoir des logis convenables et à prix modique pour les veufs et les veuves d'un certain âge.

Septièmement, les programmes de rénovation urbaine doivent être entièrement coordonnés, et il faut prévoir de nouveaux logements pour les personnes déplacées par l'élimination des taudis. On doit leur garantir qu'ils pourront emménager dans de confortables appartements au loyer abordable. Il faut construire nombre d'habitations de ce genre avant qu'une réelle tentative d'élimination des taudis puisse apporter le genre de progrès social qu'envisagent les planificateurs.

• (12.40 p.m.)

Huitièmement, on devrait encourager plus que par le passé les prêts destinés aux améliorations domiciliaires. Dans son rapport annuel de 1965, la SCHL indique que ce domaine a fléchi pour la quatrième année consécutive. Les maisons bien entretenues constituent le meilleur préventif contre les quartiers lépreux. En outre, elles procurent des emplois pendant les mises à pied saisonnières de certaines industries.

Nous du Nouveau parti démocratique sommes d'avis que ces mesures aideraient beaucoup à satisfaire les besoins du Canada dans le domaine du logement. La construction d'une maison aide à édifier une réputation et un sens de fierté qui devraient être l'apanage de tout Canadien.

[Français]

M. Gaston Isabelle (Gatineau): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de répéter en cette enceinte ce qu'on entend, depuis quinze jours, sur les lèvres de tous les citoyens canadiens. Le budget présenté par l'honorable ministre des Finances (M. Sharp), il y a quelques semaines, est le budget le plus balancé que l'on ait eu depuis plusieurs années. Non pas qu'il contenait des surprises extraordinaires, mais bien parce qu'il en comprenait une extrêmement à point. Cette surprise, ce fut l'application pratique d'un principe que tout le monde, surtout les dirigeants, reconnaît *in se*, mais que personne n'avait pensé à mettre à exécution. Ce principe, c'est celui de la reconnaissance du gagne-petit, de l'économiquement faible, qui compose la grande partie de notre population.

Ce sont eux qui, en effet, doivent bénéficier des programmes sociaux et économiques et qui doivent payer le moins pour ces services. Ceux qui en ont les moyens comprennent qu'ils doivent payer davantage, ce qui est

normal pour assurer la survivance de ces programmes socio-économiques nécessaires et essentiels à toute nation. C'est du moins, monsieur l'Orateur, l'opinion des gens du comté de Gatineau que j'ai rencontrés.

Vous savez qu'à la suite d'études faites récemment par l'ARDA dans mon comté et dans quelques comtés voisins, le comté de Gatineau a été classé comme un de ceux qui sont le plus désavantagés de tous les comtés de l'Est du pays.

Au nom de mes électeurs, je désire remercier encore une fois l'honorable ministre des Finances d'avoir pensé à eux.

Permettez-moi maintenant de parler d'un sujet qui intéresse plus d'un ministre et qui fera l'objet, j'en suis sûr, dans les prochaines années, de discussions controversées et acerbes, de prises de position plus ou moins partisans mais qui, j'en suis sûr, fera malgré tout son chemin; c'est celui de la formation d'un district fédéral englobant une partie du territoire de l'Ontario, d'une part, et une partie de la belle province, d'une autre.

Je vois se redresser d'emblée des oreilles inattentives pour mieux entendre ces drôles d'idées, et des lèvres se resserrer d'inquiétude et prêtes à répondre avec malice à ces propos.

Cependant, ne nous énervons pas et disons pour le moment, sans plus, qu'en principe je suis autant contre la création d'un tel district que si la chose se réalisait demain matin. Je sais que la plupart des cités, des villes et des municipalités environnantes de la région de la capitale fédérale, qui seraient englobées dans ce district, voient d'un mauvais œil, du moins actuellement, cette création géographique.

Plusieurs conseils municipaux, par la voix de leur maire, ont fait entendre publiquement leurs dissensions à l'égard de ce projet en apportant des arguments différents, allant de la perte de l'autonomie, intervention politique, noyades raciales, pertes de bénéfices et prestige personnel jusqu'à une foule d'autres arguments. Tout ceci est vrai, mais il faut bien se rendre compte qu'un jour ou l'autre, nous devrons faire face à cet important problème qui flotte déjà comme un nuage menaçant au-dessus de nos têtes, dans notre région.

Je suis heureux d'apprendre que des études sont déjà entamées du côté québécois à ce sujet et qu'elles feront l'objet, j'en suis sûr, d'une réflexion mûrie sur la valeur d'un tel projet pour un avenir très prochain.

Actuellement, le climat n'est pas à la formation géographique et politique d'un district fédéral, mais on doit se poser la question d'une autre façon. Serions-nous en faveur de la formation d'un district fédéral sur le plan, que j'appellerais psychologique?